

Énoncé de réaction - Liatris à épi

2 décembre, 2010

Nom commun : Liatris à épi

Nom scientifique : *Liatris spicata*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Menacée

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification de cette espèce sauvage inscrite à l'Annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril* comme menacée. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette herbacée vivace remarquable est restreinte au Canada à quelques habitats restants de prairie à herbes hautes dans le sud-ouest de l'Ontario. Diverses menaces, telles que la non-application systématique du feu pour prévenir l'envahissement des espèces ligneuses, la propagation des espèces envahissantes, la perte d'habitat causée par l'exploitation agricole et le développement, et diverses pratiques de gestion, incluant la fauchage, font en sorte que l'espèce est toujours à risque.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Activités de conservations en cours : Le latris à épis (*Liatris spicata*) fait partie de l'association d'espèces multiples Communautés d'herbes haute (Ontario). En 1998, le Recovery Plan for Tallgrass Communities of Southern Ontario a été publié, non dans le cadre du Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ), mais conjointement par le Fonds mondial pour la nature et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Pour assurer la mise en œuvre de ce plan de rétablissement, on a créé, en 1999, la Ontario Tallgrass Prairie and Savanna Association, connue sous le nom de Tallgrass Ontario (www.tallgrassontario.org). Tallgrass Ontario élabore maintenant un nouveau programme de rétablissement quinquennal et appuie l'élaboration de programmes de rétablissement pour des espèces végétales associées aux prairies à herbes hautes et inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*.